



Montpellier le 19 Juin 2017,

Déclaration liminaire des élus C de la CGT Finances Publiques de l'Hérault

Monsieur le Président de la CAPL n°3,

Suite à l'organisation d'un Groupe de Travail " Dialogue Social " au mois d'Octobre 2016, le Directeur Général a annoncé, en date du 30/12/2016, une vague de modifications des droits des représentants du personnel à compter du 01/01/2017, soit à mi-mandat.

Ainsi, le 3 Février 2017, a été diffusée une note de service à l'attention des directeurs locaux pour une mise en oeuvre effective de ces modifications.

La Direction locale de l'Hérault reprend à son compte le diktat du DGFIP, en s'attaquant aux conditions de remboursement des frais de déplacement des représentants suppléants des CAPL ainsi qu'à la durée des autorisations d'absences accordées pour la préparation et le compte-rendu des réunions de CAPL.

A l'heure où le Directeur Général doit être en train de préparer ses valises, les élus de la CGT Finances Publiques de l'Hérault réitèrent leur opposition à ces reculs en matière de dialogue social.